

LABELLISATION NORMANDISATION

Calendrier prévisionnel :
Ouverture du 15 juin 2025 au 15 juin 2026
Sélection des dossiers au fil de l'eau

I. Renforcement des cheptels en race normande

La vache normande est un emblème pour la Région Normandie et au-delà. Les cheptels de bovins sont en baisse et la race normande est directement impactée par cette diminution progressive. La race normande est une race mixte aux multiples atouts tant sur la qualité de son lait que pour la valorisation de sa viande avec une Spécialité Traditionnelle Garantie pour le « bœuf de race normande ».

Des propositions d'actions sur la vache normande bâties avec l'ensemble des acteurs, y compris les entreprises de l'aval dont la filière laitière avec un appui politique fort, est une opportunité à saisir.

Dans sa démarche d'aide à la normandisation des troupeaux la Région Normandie encourage les éleveurs à normandiser leur troupeau. Pour aller plus loin, la Région a déjà co construit des stratégies de normandisation avec l'aval de la filière et souhaite les ré itérer.

A ce titre, la Région Normandie souhaite encourager les initiatives qui permettront d'augmenter la part de vaches en race normande et la valorisation auprès des éleveurs.

Dans le cadre de sa politique agricole, la Région Normandie active plusieurs dispositifs permettant d'accompagner les démarches en lien avec la vache normande. A ce titre, elle finance via le dispositif *Conseil Agricole Stratégique Environnemental et Economique (CAS2E)* sur l'accompagnement individuel, la promotion et la structuration de filière pour les projets collectifs, l'innovation et la coopération. Par ailleurs, il existe également des aides accordées aux exploitations agricoles pour les *Investissements dans les exploitations agricoles dans le cadre du dispositif Normandie Agriculture Performante (NAI)*. Des moyens sont également mobilisés via les *Contrats d'objectifs* afin de faire la promotion et d'accompagner les démarches sur la valorisation de la race normande.

C'est dans ce sens, que cette nouvelle labellisation vise à inciter les opérateurs économiques de l'aval, coopératives, organisations de producteurs et industries de l'agroalimentaire à construire des démarches de normandisation ambitieuses.

Une attention particulière sera portée aux projets proposant l'ensemble des points suivants :

- La possibilité d'offrir une valorisation des produits (lait et/ou viande)
- La mobilisation déjà effective et *in fine* d'un nombre important d'éleveurs dans le projet

ANNEXE 1

- L'intégration de l'amont à l'aval de la filière
- Une diffusion rapide vers un nombre important d'éleveurs
- Un modèle d'accompagnement des agriculteurs pour un plan de normandisation d'ampleur

L'opérateur économique pourra préciser les actions qu'il a mené et exposera les actions supplémentaires qu'il souhaite mener en collaboration avec la Région.

Exemple :

- Soutien financier individuel à des agriculteurs sur un nombre précis de bovins (génisses, embryons, semence, s'engageant dans un projet de normandisation)
- Engagement de l'opérateur économique pour valoriser le lait et/ou la viande.
- Soutien en co-financement Région sur les démarches décrites ci-dessus.

II. Objectifs de la labellisation

Cette Labellisation fait suite au précédent Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en juillet 2022 et a pour objectif **d'identifier des projets de normandisation ambitieux sur un modèle engageant à la fois les éleveurs, l'opérateur économique et la Région sur un plan pluriannuel et d'arriver à moyen terme à la mobilisation d'un grand nombre d'agriculteurs.**

Un premier AMI lancé en juillet 2022 sur 2 ans a permis d'accompagner 210 producteurs de 5 laiteries normandes pour l'acquisition d'un équivalent de plus de 8000 femelles de race normande grâce à l'attribution de plus 860 000.00 € de subventions directes aux éleveurs.

Selon l'état d'avancement des projets, les moyens d'accompagnements suivants vous seront alors proposés :

- Un accompagnement et l'implication d'une équipe de la Région pour favoriser le développement du projet,
- Si besoin, une priorisation et un fléchage vers les dispositifs financiers adéquats ainsi qu'un rendez-vous dédié pour faciliter les demandes d'aides.

Cette labellisation n'a pas vocation à accompagner financièrement les opérateurs économiques sélectionner mais à faire connaître et bénéficier les producteurs de lait normands des dispositifs d'accompagnement de la Région Normandie

III. Modalités d'analyse du dossier de candidature

Les candidatures seront analysées sur la base des critères généraux ci-dessous.

- Intérêt et pertinence du projet
- Projet intégrant toute la filière de l'amont à l'aval avec la transformation et la distribution
- Effet structurant pour la Région et/ou pour le territoire : résultats attendus en termes de valorisation des produits issus de la vache normande, etc.

ANNEXE 1

IV. Modalités de dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Région Normandie à l'adresse : <https://aides.normandie.fr> et doit être envoyé **au plus tard le 15 juin 2026.**

La Région s'assure que les documents transmis dans le cadre de cette labellisation sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise de la labellisation.

Il est conseillé aux porteurs de projets de prendre au préalable contact avec la Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines de la Région (voir coordonnées ci-après) afin d'avoir un échange préparatoire à la constitution du dossier de candidature :

Nicolas MASSÉ

nicolas.masse@normandie.fr

02 14 47 62 74